



Reconnaissance tardive accident de travail

Par **koala**, le **04/12/2007** à **13:35**

Bonjour, rnle 11 septembre 1999 j'ai été victime d'un accident cardio vasculaire sur mon lieu de travail, suivi d' un coma. S'en est suivi une longue maladie, puis une invalidité prononcée en mai 2003. Cette maladie n'a pas été enregistrée comme accident de travail, car je n'ai pas pu en faire la déclaration (coma, réanimation, hospitalisation..) rnJ'ai pris contact avec la sécu 2 ou 3 ans après, pour faire réviser mes droits. ils m'on répondu que le dossier était trop ancien. rnMes droits sont ils échus effectivement? Ne puis je pas faire valoir le fait que mon état ne me permettait pas de faire cette démarche dans les délais? rnmerci rnbien cordialement